

L'échange de territoires approuvé !

Écrit par François L'Olivier

2 décembre 2010

Le décret a finalement été promulgué le 17 novembre par le Gouvernement Wallon ([M.B. du 2/12/10](#)).
Ce n'est que le début. Dans les prochains mois, la commune lancera différents projets concernant les territoires nouvellement échangés.

À nous d'être vigilants pour que ceci ne devienne pas une carte blanche à un désastre environnemental...

Nous retranscrivons ici le communiqué publié par les communes de Manage et de Seneffe.

Il ne représente pas nécessairement l'opinion des locales Ecolo qui ne partagent pas totalement l'enthousiasme des conseils communaux concernés.

SENEFFE – MANAGE Le 25 septembre 2007

L'échange de territoires entre Manage et Seneffe aura bien lieu. Ce projet, étudié de longue date par les deux administrations communales, avait été laissé en jachère voici un an, à l'approche des élections communales. Les nouveaux Collèges Communaux ont repris leurs négociations en mai de cette année et ont rapidement trouvé un terrain d'entente.

L'entité manageoise héritera du Gibet, comme convenu, mais pas de l'intégralité du territoire initialement circonscrit. La zone convoitée a été partiellement amputée pour éviter tout transfert de citoyens Seneffois vers l'entité voisine, conformément aux vœux des personnes intéressées.

Concrètement, les riverains de la chaussée de Mons et de la ruelle du Gibet ([voir plan](#)) ne sont plus concernés par ce transfert. L'échange prévoit, par contre, le passage de 31 Manageois vers l'entité seneffoise.

Un accord de bon voisinage !

Les mandataires discutent, actuellement, des modalités de compensation qui seront octroyées à l'entité de Manage dans le cadre de ce transfert. L'entité seneffoise s'est engagée à transférer temporairement à sa voisine les recettes fiscales générées par l'arrivée de ces nouveaux Seneffois. Elle renonce de la sorte, et pour les quelques années à venir, à une recette jamais enregistrée sans cet accord d'échange mais qu'aurait continué à percevoir l'entité de Manage. Un accord de bon sens et de bon voisinage dans l'attente des dividendes espérés en provenance de la zone d'activités économiques du Gibet.

Les superficies échangées ont été, dans la foulée, revues à la baisse. Seneffe cèdera une superficie totale de 30 ha 75 ares. Deux lots la composent. La première entre le canal du Centre et la RN27. La seconde est la zone D du parc industriel de Seneffe. Manage concède 58 ha 33 à Familleureux.

Zone mixte et industrie !

Ce projet inédit d'échange vise l'uniformisation du territoire. L'administration communale seneffoise souhaite obtenir les abords de la rue de Tyberchamps, actuellement morcelés entre les deux entités, pour y aménager une zone mixte, d'habitat et de PME.

L'accession à cette zone agricole manageoise permettra l'extension et la réhabilitation du site des anciennes brasseries Gheens, ambition particulière d'un projet global « qui doit permettre à Familleureux de devenir un organe à part entière de l'entité seneffoise », explique le Bourgmestre de Seneffe.

L'échange de territoires approuvé !

Écrit par François L'Olivier

Manage souhaitait accéder à la zone industrielle du Gibet, dont elle possède déjà des parcelles, pour y développer une zone d'activité économique. L'implantation est idéale. Le «Gibet» dispose d'un quai de déchargement sur le canal, déjà utilisé par Manage Steel, et se situe non loin de la gare de Manage. Le site accueillerait des industries en bordure du canal Charleroi-Bruxelles et des PME sur le reste de la zone. 800 emplois pourraient être créés, à terme.

Voir [la carte des échanges de territoires](#)